

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT - (N° 2601)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit de mettre en place un encadrement des loyers sur tout le territoire. Cet encadrement, déjà discutable dans les zones tendues par son manque de souplesse et d'adaptation aux biens, se révélant contre-productif dans ses effets, est inutile sans les territoires détendus.

Là encore, il s'agit d'une nouvelle atteinte à la propriété privée et d'un frein à la location.